



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 10734

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des maitres auxiliaires qui enseignent dans certaines disciplines techniques pour lesquelles n'existe pas de concours de recrutement. Il lui expose en particulier le cas d'un maitre auxiliaire affecté depuis 1983 sur un poste de professeur de conduite d'engins des travaux publics qui ne peut pas accéder au corps des PL P1 en l'absence de concours dans cette spécialité. Compte tenu de l'impossibilité pour cette catégorie d'agents non titulaires d'obtenir une intégration sur concours, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin de favoriser la titularisation des maitres auxiliaires qui enseignent dans des spécialités techniques peu répandues.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation administrative des maitres auxiliaires qui enseignent dans certaines spécialités techniques peu répandues, et qui n'ont pu ces dernières années accéder faute de concours dans la spécialité correspondante au premier grade du corps des professeurs de lycée professionnel n'a pas échappé à l'attention du ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports. Un texte réglementaire en cours d'élaboration doit permettre au titre des sessions 1990 et 1991 des concours, d'ouvrir le premier grade du corps des professeurs de lycée professionnel à certains maitres auxiliaires des spécialités rares, justifiant d'au moins trois années de services publics.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10734

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1191